

En attendant, pour les tentes et accessoires, on peut s'adresser à M. T. H. Holding, 7, Maddox Street, London.

Nous recommandons les deux ouvrages en anglais :

1° *The Camper's Handbook*, par T. H. Holding, à l'adresse ci-dessus ;

2° *Fixed and Cycle Camping*, par W. J. Pearce, Hon. Secretary National Camping Club, London.

× × ×

Au nom du N. C. C. of England, M. Holding remercie le T. C. B. pour l'hospitalité si cordiale qu'il a donnée à ses membres. Il le félicite pour l'exemple donné à l'Europe et ne doute point que l'œuvre entreprise ne porte ses fruits. Cette première expérience sur le continent éveillera l'attention des nations voisines. Les touristes anglais n'ont eu qu'à se louer de la réception qui leur a été faite et des attentions qui leur ont été prodiguées.

Dans une autre lettre, le Comité du N. C. C. fait connaître la nomination de M. Hector Colard comme membre d'honneur de ce club, car c'est lui qui a eu l'idée du Camping à Bruxelles et qui, dit-il, a su mener à bien l'organisation dans tous ses détails.

Le grand honneur doit en être reporté au T. C. B., qui a encouragé cet essai, sans oublier M. H. Van Meerbeek, qui a été le plus actif et le plus précieux des collaborateurs.

Quant aux remerciements, ils reviennent de droit à M. W. J. Pearce, à M^{mes} Pearce et Perrett, à MM. Pearce junior, Perrett, Searle, Ruggles, Andrews, qui ont eu le grand mérite de faire le voyage et de séjourner à Bruxelles, pour donner à nos compatriotes la « Camping Demonstration » du parc de Woluwe.

Il serait inexcusable d'oublier M. T. H. Holding, dont les divers modèles de tentes ont été si admirés à juste titre.

H. C.



Fermes et villages

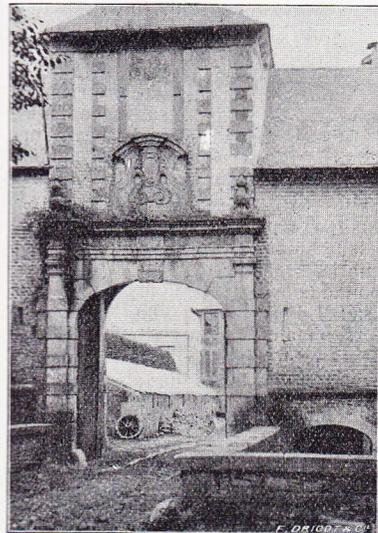
Après une randonnée récente à travers le pays, je me demandai si l'intensité de la culture de la terre avait éprouvé chez nous quelque changement visible, dans l'espace d'un quart de siècle.

Faisant appel à mes souvenirs déjà lointains et nombreux, je conclusai, de leur synthèse, que, à part certains villages situés dans la banlieue des villes, la carte de nos exploitations rurales n'avait guère changé dans son aspect général. Les fermes isolées,

échelonnées le long des routes de terre, d'eau ou de fer, qui me servaient de points de repère dans ma jeunesse, sont restées ce qu'elles étaient et en même nombre ; et les villages en pleine campagne ont conservé leur allure et leur configuration de jadis.

J'ai eu la curiosité de rechercher ce que pouvait dire la statistique officielle sous ce rapport. Et j'ai trouvé des chiffres précis — autant que des statistiques peuvent l'être — qui corroboraient mes impressions de touriste.

Prenez, même dans l'*Annuaire statistique*, qui ne s'occupe pas des communes de moins de 5,000 habitants, n'importe quel gros village exclusivement rural que vous connaissez. Vous y verrez que sa popula-



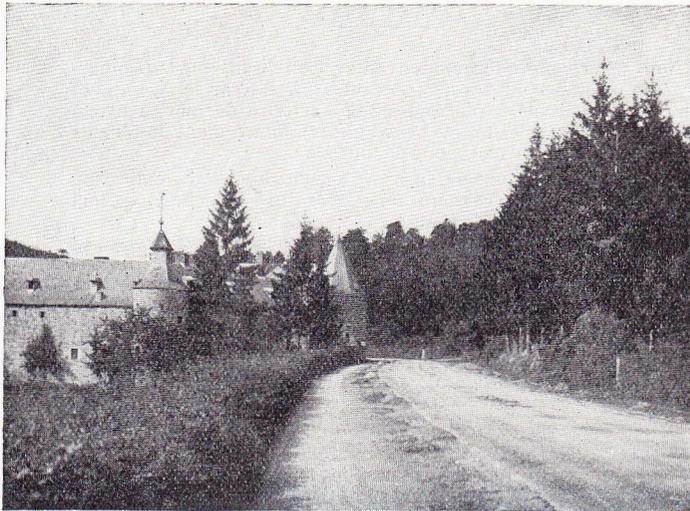
Soye. — Entrée de ferme.

tion est restée quasi stationnaire depuis 1890, voire depuis 1880.

On a constaté d'ailleurs, que, dans l'ensemble du pays, la population agricole avait diminué, de 1880 à 1895, du chiffre de 21 p. c. de la population totale, à 18 p. c.

La diminution du nombre relatif des travailleurs agricoles a eu nécessairement sa répercussion sur la bâtisse dans les campagnes, et, par une conséquence logique, il n'y a pas eu de nouvelles fermes en dehors des agglomérés, ni beaucoup de nouvelles maisons dans les agglomérés, là où l'on n'a pas élevé d'usines qui auraient transformé les travailleurs agricoles en travailleurs industriels.

Il y a eu, cependant, incontestablement, une certaine modification dans l'allure générale de nos campagnes. Je veux dire que le mouvement de diminution du nombre des grandes exploitations



Barse. — Une ferme.

rurales a continué à se manifester comme il avait été constaté dès le dernier quart du XIX^e siècle. Mais ces très grandes exploitations, si elles se sont morcelées, n'ont pas donné naissance, je le répète, à de nouvelles fermes, c'est-à-dire à des enclos de bâtiments exclusivement adaptés à l'agriculture.

Ce sont les petites cultures qui ont pris un essor au détriment des grandes. Et ceci veut dire simplement que, dans certaines régions, les travailleurs industriels se sont multipliés et qu'ils ont adjoint à leur maisonnée quelques mètres carrés de terre en culture ; de quoi former un potager suffisant aux besoins ordinaires du ménage.

Conclusion donc comme ci-dessus : les bâtiments des fermes anciennes sont restés ce qu'ils étaient il y a vingt ans, trente ans, et les villages ruraux également. Et il n'est rien, ou à peu près, venu de neuf.

Ceci est vrai pour la Wallonie comme pour la partie flamande du pays. De sorte que, dans mes souvenirs, les plaines maritimes et les polders, le Pays de Waes, le Pays de Courtrai, le Pays de Malines et les ondulations du sud de la Flandre, du Hainaut, du Brabant et de la Hesbaye, les plateaux de l'Ardenne et des Fagnes, les gorges de la Meuse et de ses affluents, ont conservé l'aspect sous lequel j'ai appris à les connaître dans mes premières pérégrinations.

Et même, si j'en crois les peintures des rares artistes belges, de tous les siècles, qui ont abondé la reproduction exacte des paysages qui les entouraient, je crois pouvoir en inférer que,



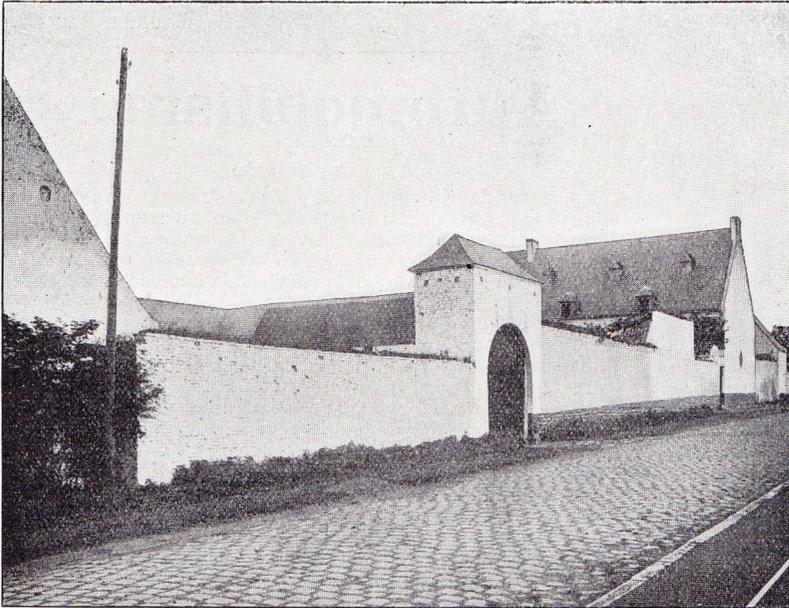
Grimberghen. — Masures près du Tommenmolen.

à part les améliorations de la voirie, et, çà et là, le remplacement des toits de chaume par des toits de tuiles ou d'ardoises, nos villages du XX^e siècle ne diffèrent pas beaucoup des villages des

XVI^e et XVII^e siècles, tels que je les vois dans les tableaux des Breughel et des Teniers.

Il y a d'ailleurs encore, dans tous les coins du pays, quantité de fermes dont les bâtiments portent sinon des millésimes, tout au moins des détails d'architecture qui attestent leur grand âge.

Et ceci pour arriver à cette conclusion confirmatoire que l'aspect pittoresque de nos campagnes paraît avoir été comme nous le



Plancenoi. — Ferme de la Haie-Sainte.

voyons maintenant, au moins depuis trois siècles. Ce qui ne doit pas nous étonner, en somme, car il n'y a rien de plus simple, dans l'économie du travail humain, qu'une ferme, que *la ferme*.

C'est, dans son essence, un groupement de terrains autour de l'habitation de celui qui exploite les dits terrains; l'habitation est flanquée d'une étable pour les animaux auxiliaires de la culture du sol, d'une remise pour les charrois et d'une grange ou magasin pour les produits de la culture, quand on doit les conserver. Ajoutez à cela un four, isolé de la maison, quand il y a de la place, et la clôture générale de ces divers bâtiments. Et vous avez le prototype universel de la ferme.

Il y a, naturellement, une infinité de variations dans la disposition de ces divers éléments. On les trouve tantôt en un seul bâtiment, sous un seul toit sans angles; on les trouve réunis en quadrilatère fermé, et on les trouve aussi séparés les uns des autres. Le tout dépend de la « grandeur » de l'exploitation, c'est-à-dire de la richesse de l'exploitant.

La différence que certains archéologues veulent établir entre la ferme flamande et la ferme wallonne ne m'a jamais frappé, je dois le dire, comme un indice de la différenciation des races. Il n'y a d'autre différence — et celle-ci est tangible et naturelle — que dans la nature des matériaux de construction et dans la nature de la clôture qui réunit les divers bâtiments. On veut considérer comme une particularité de la ferme wallonne, qu'elle est, en général, enclose de murs de tous côtés. C'est affaire de situation topographique et d'ancienneté, si vous voulez. Les murs avaient leur utilité aux époques où la police générale et la civilisation étaient moins avancées. Mais les murs ont ou avaient leur raison d'être en Flandre comme en Wallonie; et vous verrez des fermes entourées d'un fossé ou simplement d'une haie, quand c'est possible, aussi bien sur les plateaux de la Hesbaye, du Condroz ou du Brabant méridional, que dans les plaines des Flandres.

Qu'il y ait des différences à l'intérieur des bâtiments, cela, je ne le

conteste pas; et ces différences-là tiennent aux races et à leur degré de culture intellectuelle... Mais ce n'est pas le moment de parler de cela.

J'ai dit que la forme générale des fermes dépend surtout de la richesse de leur exploitant. La petite culture, qui n'a qu'une vache et quelques cochons, loge son bétail et les ustensiles de culture dans le même bâtiment que le fermier et sa famille; une cloison, à peine, les sépare. La moyenne culture, qui, pour l'élevage de cinq à sept vaches, a besoin, en outre, d'un cheval, loge ces animaux dans un corps de bâtiment isolé; et le matériel et le charroi ont, de leur côté, aussi besoin d'un bâtiment.

La grande culture, elle, la grande ferme située à l'écart des agglomérés et qui doit vivre une grande partie de l'année de ses propres ressources, a un quatrième bâtiment: la grange.

Et voilà, je le répète, la seule raison d'être de la différenciation des fermes. La question de la clôture est indifférente et ne tient ni à la race ni à la topographie.

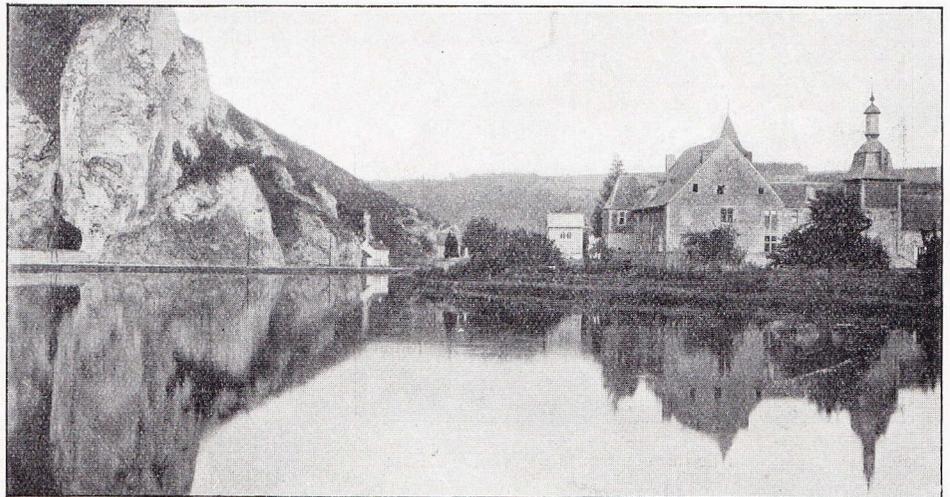
La grande ferme fermée, enclose de murs, se rencontre dans la Flandre comme dans la Wallonie, et, partout où la disposition des lieux le permet, le mur fait place au fossé ou à la haie.

L'*hofstede* flamand ressemble à la *cense* wallonne et tous deux procèdent directement de la *villa* romaine ou féodale, de l'époque où les grandes fortunes ne consistaient qu'en exploitations agricoles et où les seniors ou seigneurs habitaient eux-mêmes la principale de leurs fermes.

N'est-ce pas notre grand empereur Charles qui a, le premier, dressé le code détaillé d'une exploitation rurale, dans son capitulaire de *Villis*? Et que de minuties dans ce code, que de détails sur les devoirs des maîtres et des serviteurs en vue du renouvellement du cheptel et des vergers et en vue de l'approvisionnement de la *familia*, c'est-à-dire du maître et de ses serviteurs. C'est le manuel du parfait agronome au VIII^e siècle!

Au temps de Charlemagne, d'ailleurs, les *villas* n'étaient déjà plus ce qu'elles avaient été sous l'empire romain. Les fermes avaient développé leur rayon de culture sur des aires de plus en plus développées. Tous les serfs n'habitaient ou ne se réfugiaient plus dans la villa même, à l'abri de ses murs crénelés. Sur les exploitations trop éloignées de la ferme centrale, les *villares* ou serviteurs de la villa s'étaient groupés en hameaux; et voilà l'origine simple de nos nombreux « Villers ».

Quelques-uns de ces Villers sont devenus des centres urbains, d'autres sont restés des villages; mais tous dépendaient, à l'origine,



Anseremme. — Vieille ferme.

de la ferme principale du seigneur de la région. Et cette ferme principale, suivant les circonstances, a disparu ou est devenue, elle aussi, une ville ou un village.

Les documents de nos archives nous permettent de suivre, à travers les siècles, les transformations de la villa féodale en un agglomérat plus moins dense et étendu. Quand le senior a éprouvé le besoin, pour montrer aussi sa piété, d'établir, à côté de sa ferme, une chapelle et d'y appeler un desservant; quand, autour de

la chapelle, les serfs ont élevé des logis évadés de la villa, mais sous ses murs encore ; quand le seigneur a transformé sa villa en maison de plaisance ; quand il a doté ses serfs de la liberté de leur personne et du droit de posséder des immeubles et qu'il leur a permis de se choisir des administrateurs et des juges sous la haute autorité et la surveillance de son représentant ou maire, etc., etc.

C'est ainsi que sont nés tous nos villages, essaimés dans nos plaines et sur nos monts.

Mais l'évolution n'a pas été partout la même.

Il est resté des fermes isolées dans les plaines maritimes et les polders flamands, sur les grands plateaux du Brabant et de la Hesbaye, dans les vallées profondes des Ardennes ; et, quand les circonstances ont permis aux *villæ* de devenir des villages et des

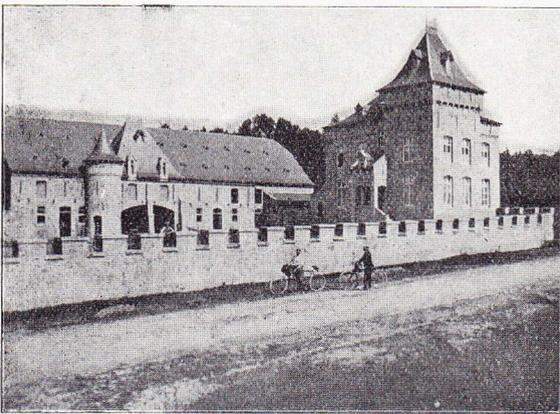


Vilvorde. — La ferme de Ten-Voerde.

villes, les événements historiques, économiques ou naturels en ont fait des villes cossues ou chétives, ou des villages débiles ou prospères.

Je vous salue, charmants villages des Flandres et du Brabant, qui, tantôt étendus sur la rive d'un fleuve ou d'une rivière, tantôt blottis dans quelque vallon plein d'arbres, réunissez vos toits de tuiles rouges autour du clocher, non loin du parc et du château de votre seigneur d'antan !

Je vous salue aussi, villages moins riants et moins propres, mais plus pittoresques, de la Wallonie, qui alignez vos toits bleus d'ardoise sur quelque croupe de rochers ou dans quelque ravin de la montagne !



La ferme du château de Jannée (route de Namur à Marche).

Je vous salue, parce que vous représentez, vous aussi, la patrie bien-aimée dans ce qu'elle a de plus solide, de plus antique et aussi de plus attrayant pour le touriste.

De plus solide, parce que vous êtes l'agriculture, l'une des richesses de la nation.

De plus antique, parce que vos noms seuls révèlent que vous fûtes à l'origine de notre civilisation, quand les premiers colons, portant des noms que nous ne comprenons plus, mirent la hache dans les forêts vierges et, frappant le sol de la clairière qu'ils avaient ainsi faite, dirent : « Ceci est à moi et j'y établis ma famille, mon *lar*, mon *geheim*, mon *sala*. »

De plus attrayant et de plus pittoresque, enfin, pour le touriste

et l'artiste, parce que vous mettez la vie et la variété dans nos campagnes ; qu'il y a plaisir, d'une part, à comparer vos similitudes et à marquer vos dissemblances, et que, d'autre part, quand on voit poindre votre clocher, au détour des fleuves et des chemins, aux tournants des bois ou des monts, on se dit que vous représentez une portion d'humanité, de vie humble et cachée, mais qui n'en joue pas moins son rôle dans l'existence nationale, à l'instar de ces ganglions de notre corps qui servent à établir l'unité dans notre être et la concordance dans ses mouvements.

MAURICE HEINS.

Automobilisme

Avis important.

Les porteurs de triptyques sont priés de s'assurer si le délai de validité de leur document n'est pas sur le point d'expirer, et, dans l'affirmative, de se mettre en règle avec la douane.

Ce délai est fixé comme suit pour les différents pays :

Allemagne et France : un an à partir de la date de la première entrée.

Suisse : six mois à partir de la date de la première entrée.

Italie : trois mois à partir de la date de la première entrée.

Hollande : un an à partir de la date de la délivrance du document par le T. C. B.

Autriche : deux mois à partir de la date de la première entrée. Ce délai ne peut, toutefois, s'étendre au delà du 31 décembre de l'année en cours.

Belgique : 31 décembre de l'année de la délivrance du document.

Les intéressés sont prévenus que toute demande de régularisation de triptyque, indépendamment des autres frais de correspondances ou autres, est frappée d'une taxe de 5 francs (voir *Annuaire automobiliste 1909*, p. 156).

× × ×

La justice de guerre pour les motoristes (suite).

Sous ce titre a paru, sous la rubrique « Automobilisme », dans notre *Bulletin Officiel* du 30 août dernier, un article relatant, d'après les journaux liégeois, les incidents qui, d'après eux, s'étaient passés à la Justice de paix de Spa à l'audience du 30 juin. L'article avait été écrit et envoyé à l'imprimerie tout au début de juillet, à la réception d'une lettre d'un de nos délégués qui nous communiquait les journaux en question. Il a passé par inadvertance dans notre numéro du 30 août, en l'absence de l'auteur et de notre rédacteur en chef, alors qu'il eût dû être simplement supprimé, les incidents s'étant arrangés à la satisfaction de tous.

Nous regrettons vivement cette fâcheuse insertion, qui n'avait plus aucune raison d'être, et nous la regrettons d'autant plus que les termes dont s'est servi l'auteur sortent évidemment du ton qui doit être — et qui est d'ordinaire — celui de notre organe. S'il y a à cela une excuse, c'est que l'article a été écrit sous l'impression immédiate produite par une relation de faits que, vu la personnalité de notre correspondant, nous devons croire exacte. Nous tenons à ajouter que, d'ailleurs, l'insertion n'aurait pas eu lieu si le correspondant, ainsi qu'il s'y était engagé, nous avait « tenus au courant ». L'attention de notre collègue chargé par interim du *Bulletin* eût été attirée et l'animadversion n'eût pas eu lieu.

Notre correspondant eût pu, par exemple, nous faire parvenir les réponses parues dans les journaux de Liège qui avaient inséré l'attaque ; il eût pu nous dire que, dès le 9 juillet, M. X... s'était désisté par acte d'huissier de sa demande ; il eût bien fait en nous communiquant l'article de la *Chronique*, reproduit dans les journaux de Liège, dès la mi-juillet, article dans lequel M^c Picard, avocat du demandeur, M. X..., à propos d'une autre affaire de récusation, la comparait à celle dont nous nous occupons, et faisait la réflexion suivante :

« Tout au plus ai-je pu trouver qu'il eût mieux valu que quelques-uns des magistrats, trop engagés, se récusassent, comme vient de le faire très opportunément et très galamment le juge de paix de Spa dans l'affaire des automobiles. Le procureur général à la Cour de cassation dans son réquisitoire a exprimé le même sentiment. »

M. le juge de paix de Spa, membre du T. C. B., est lui-même amateur de sports ; il s'est beaucoup occupé du développement de l'escrime, dont il est un zélé partisan ; il est encore actuellement président d'honneur de *Touring Club de Verviers*. Il s'est étonné à juste titre du fond et de la forme de l'article de notre correspondant.

× × ×

Se méfier d'Havelange !

Plusieurs automobilistes nous signalent la sévérité des autorités communales d'Havelange à l'égard des motoristes. Nous ne pouvons en conséquence qu'inviter nos sociétaires à se tenir sur leurs gardes dans la traversée de cette inhospitalière commune.

TOURING CLUB DE BELGIQUE

Cotisation annuelle de sociétaire :

3 francs

Les dames sont admises

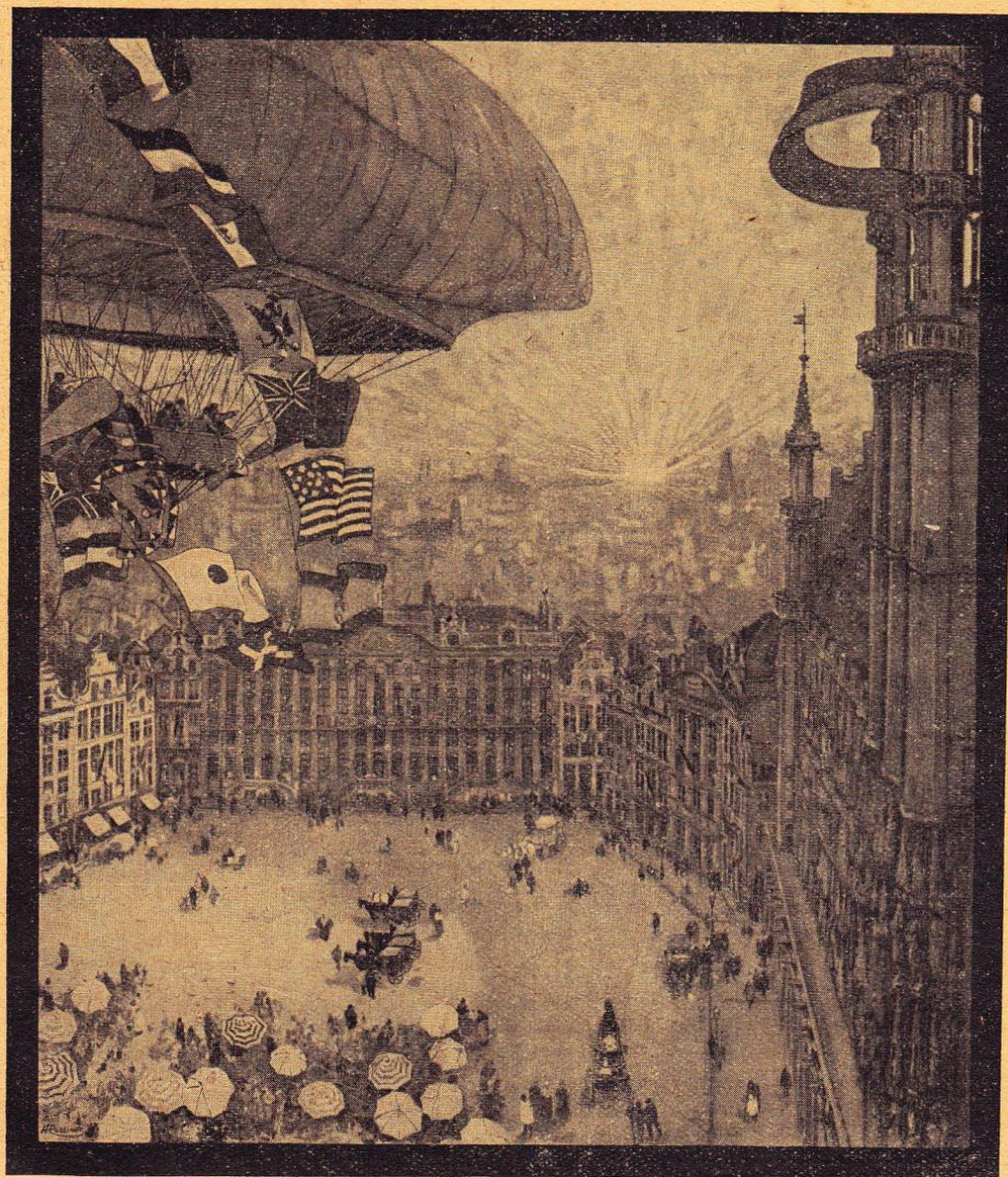


SOCIÉTÉ ROYALE

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel du touriste, du Manuel de conversation, du Catalogue de la bibliothèque et, deux fois par mois, du Bulletin officiel illustré.

ABONNEMENTS A L'EXPOSITION :

POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB, 15 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS



ABONNEMENTS A L'EXPOSITION :

POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB, 15 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

Exposition Universelle = et Internationale de Bruxelles

Avril-novembre 1910